



REPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté - Egalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'AIN

PROCES-VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 24 JUIN 2025

A 20 H 00

Mairie de LA BOISSE

49 Place Marcel

Viénot 01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18

e-mail : accueil@mairie-la-boisse.fr

Site web : www.ville-laboisse.fr

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSE, étant réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale faite le 18 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Gérard RAPHANEL, Maire.

Etaient présents : RAPHANEL Gérard – TROSSELY Marie-Hélène – TAILLANDIER Jérôme – DROGAT Marion – SOILEUX Laurent – DE CAMARET Bernadette – MOUSEL Patricia – ARNAUD Agnès – TRIGON Annick – GUICHARD Florence – POTET Christophe – VEYRAT Cédric – FRAIOLI Ludovic – SADOUX Jean-Robert – SABATIER Séverine – CONDE-DELPHINE Caroline – RIEUTORT Béatrice

Absents ayant donné pouvoir :

- M. PERRET Christophe à M. SOILEUX Laurent
- Mme OMARI Mélanie à Mme CONDE-DELPHINE Caroline
- M. MARTIN André à M. TAILLANDIER Jérôme

Absent : M. DOS SANTOS Domingos – FONDARD Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : Mme CONDE-DELPHINE Caroline

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 Mai 2025 et signature par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Mme Agnès ARNAUD - A L'UNANIMITE.

OBJET : FONCIER : Rapporteur Monsieur le Maire

Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la société SCCV LA BOISSE NATIONALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le programme immobilier porté par la société SCCV LA BOISSE NATIONALE sur un terrain situé 2074 Route Nationale, pour la construction d'un ensemble de 26 logements collectifs est en cours de construction.

L'emprise du projet est constituée par les parcelles cadastrées section AL 980 – AL 983 et AL 988 d'une superficie totale de 2 768 m².

Il informe également l'assemblée que, dans le cadre de ce projet, la société SCCV LA BOISSE NATIONALE a sollicité la société RTE pour obtenir une autorisation d'accès sous forme de servitude sur une parcelle leur appartenant, cadastrée section AL227. La société RTE a accepté de concéder cette servitude d'accès, à condition que la société SCCV LA BOISSE NATIONALE acquière une parcelle cadastrée section AL 984, d'une superficie de 201 m², située entre le projet et la Route Nationale.

Pour finaliser leur projet, la SCCV LA BOISSE NATIONALE a donc acquis cette parcelle de terrain, mais celle-ci ne leur est d'aucune utilité, car elle est en dehors de l'emprise du projet, et souhaite par conséquent nous la rétrocéder pour un euro symbolique.

Considérant que cette parcelle de terrain se trouve entre le projet de construction et la Route Nationale, comme indiqué dans le plan annexé à la présente délibération, et qu'elle est actuellement entretenue par la mairie,

A L'UNANIMITE, le conseil municipal,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL984 d'une superficie de 201 m². La vente est consentie et acceptée moyennant le montant d'un euro symbolique, et le vendeur dispense purement et simplement l'acquéreur de verser le prix stipulé comme s'agissant d'un montant symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir entre la commune et la SCCV LA BOISSE NATIONALE, l'acte authentique à venir et tous documents relatifs à cette opération.

OBJET : TRAVAUX : Rapporteur Laurent SOILEUX

CITY STADE : Adoption du règlement intérieur d'utilisation du CITY STADE

Monsieur le rapporteur rapporte que le réaménagement du multisport est terminé et que pour des raisons de bon usage, de sécurité et de salubrité publique, il y a lieu d'établir des dispositions communes au sein d'un règlement intérieur.

Considérant le projet de règlement intérieur d'utilisation du CITY STADE annexé à la présente délibération.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur d'utilisation du CITY STADE tel qu'annexé à la présente délibération.

A L'UNANIMITE, Le conseil municipal,

APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation du CITY.

OBJET : FINANCES : Rapporteur Marie-Hélène TROSSELY

BUDGET COMMUNAL : Demande de subvention sollicitée par des associations buissardes

Madame le rapporteur informe l'assemblée qu'au cours de la séance du conseil municipal du 20 mai 2025, des subventions ont été attribuées à plusieurs associations. Depuis,

d'autres demandes ont été soumises à la mairie et approuvées par la commission des Finances.

Mme le rapporteur rappelle à l'assemblée que le montant inscrit au budget primitif 2025 s'élève à 120 000 €. En tenant compte des diverses demandes de subventions reçues à la mairie au début de l'année, une première somme de 91 438.19 € a été attribuée par le conseil municipal le 20 mai 2025.

Mme le rapporteur propose donc au conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux associations citées ci-dessous pour l'année 2025 :

Associations/Organismes	Subventions versées en 2024	Propositions 2025
SMASH CLUB BUISSARD	800 €	800 €
NINA ET SES AMIS	0 €	2 500 €
FC LUENAZ	0 €	4 560 €
Association des Jeunes de Tennis de Table	1 000 €	1 500 € (500 € supplémentaire pour les 50 ans du club)
Association le PERIGOLO	3 000 €	4 500 € (dont 3 000 € déjà prévu en mai 2025)
	TOTAL	10 860 €

A L'UNANIMITE, le conseil municipal

APPROUVE le versement des subventions aux associations pour l'année 2025 suivant le tableau de répartition ci-dessus.

OBJET : FINANCES : Rapporteur Marie-Hélène TROSSELY

Réaménagement de l'Impasse du Petit Casset : Demande de subvention au titre du pacte de territoire 2024/2026 lancé par le Département de l'Ain, dans le cadre du volet « équipements de proximité », pour la requalification d'un secteur urbain

Mme le rapporteur expose à l'Assemblée que le dispositif « Pacte de territoire » lancé par le Conseil Départemental le 1^{er} janvier 2021, pour une 1^{ère} période de 3 ans, est renouvelé pour la période 2024/2026. Avec ce pacte de territoire, le Département conforte son rôle de partenaire de proximité des collectivités du bloc communal et renforce son soutien aux projets d'investissements du territoire.

Mme le Rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre du programme de requalification de la commune, il est prévu de procéder à l'aménagement d'une voirie avec ses équipements annexes (réseaux, trottoirs, revêtements), au niveau de l'impasse du petit Casset.

Le coût estimatif de l'opération est de 76 439.10 € HT. Ce projet est éligible à la thématique « équipements de proximité » dans le cadre du pacte de territoire, à hauteur de 30% du montant HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Dépenses	Montant HT	
Travaux d'aménagement	76 439.10	
TOTAL	76 439.10	
RECETTES		
Sources	Montant HT	Taux
Subvention Pacte de territoire – Rénovation écologique	22 931.73€	30 %
Fonds propres	53 507.37€	70 %
TOTAL	76 439.10€	100 %

A L'UNANIMITE, Le conseil municipal

ADOpte l'opération et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel et **AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du pacte de territoire 2024/2026,

S'ENGAGE à prendre sur les fonds propres la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

OBJET : FINANCES : Rapporteur Marie-Hélène TROSSELY

Construction maison destinée aux personnes âgées : Demande de subvention au titre du fonds vert, dans le cadre de l'Aide aux maires bâtisseurs

Madame le rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre du financement du projet de construction destinée aux personnes âgées, il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert « Maires Bâtisseurs ».

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert « Maires Bâtisseurs » pour financer les projets de création de logements sur la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou toute autre personne habilitée à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et à suivre le dossier ;

ENGAGE la commune à respecter les conditions d'éligibilité du Fonds Vert, notamment en matière de collaboration avec les partenaires bailleurs et promoteurs.

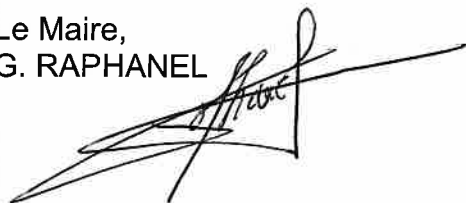
INFORMATIONS DIVERSES : Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite procéder à l'acquisition de la propriété appartenant aux conjoints DIDIER, qui se situe 187 Rue des Ecoles et dont un emplacement réservé a été validé par le PLU actuel de la commune.

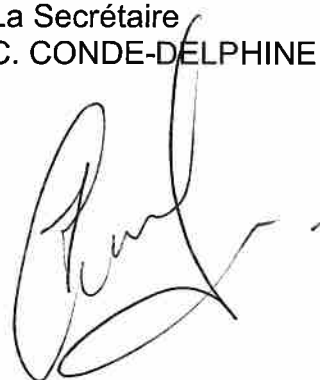
L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 h 45.

Fait à LA BOISSE, le 23 septembre 2025

Le Maire,
■ G. RAPHANEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Raphanel', written over a horizontal line.

La Secrétaire
C. CONDE-DELPHINE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Conde-Delphine', written in a cursive style.

